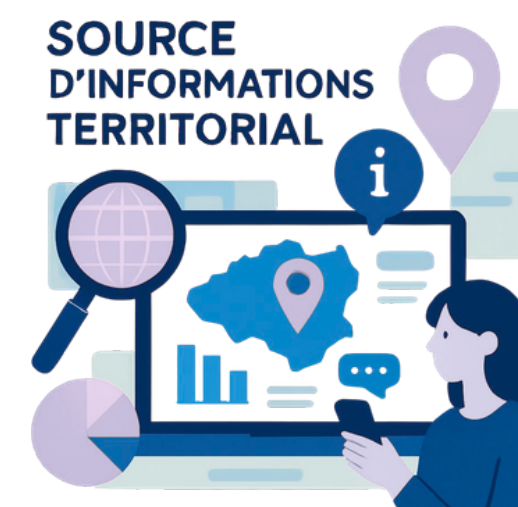


Guide pratique

Les sources territoriales d'informations

Coconstruit en collaboration avec **Christelle GAUTIER**
Infirmière coordinatrice Parcours Santé et Prévention - Direction de l'Autonomie
Service des CLIC Pumonti - Collectivité de Corse

Guide proposé par le
Gérontopôle di Corsica



Etre Aidant qu'est ce que c'est ?

Un statut reconnu par la loi :

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) du 28 décembre 2015 :

« Est considéré comme proche aidant d'une personne âgée son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un parent ou un allié, définis comme aidants familiaux, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne. »

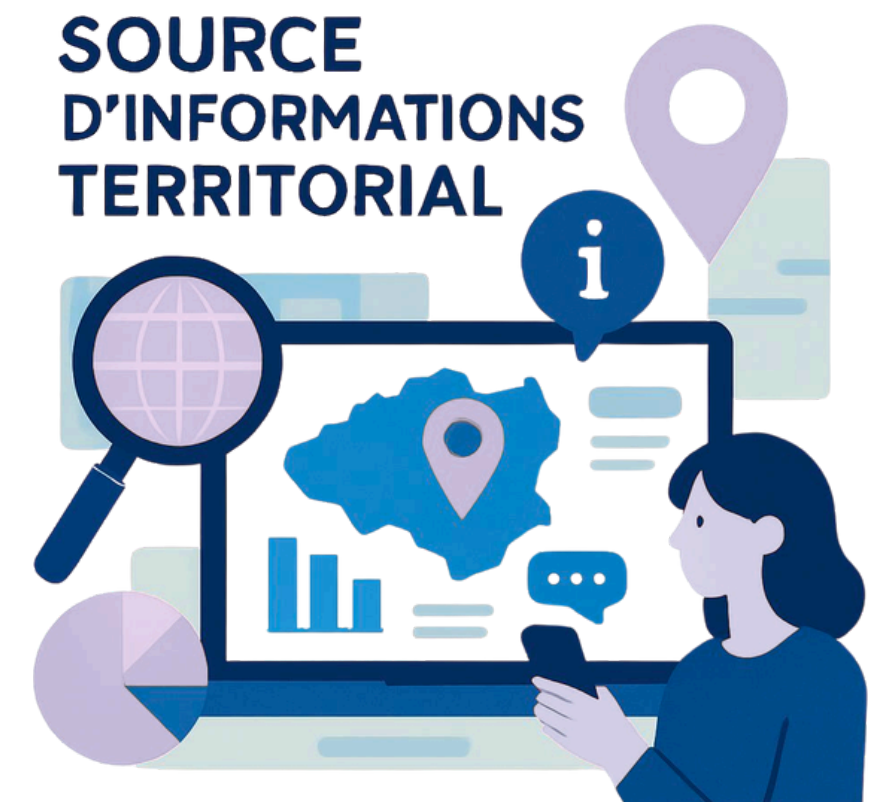


Le décret du 22 mai 2019, promulgué par la loi n° 2019-485, vise à favoriser la reconnaissance des proches aidants en France. Il introduit des mesures dans la négociation collective pour faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle des salariés proches aidants.



JE SUIS AIDANT ET J'AI BESOIN D'INFORMATIONS

Quelles sont les sources territoriales
d'information, d'accompagnement, de
ressources et d'orientation
du territoire Corse ?



SOMMAIRE



1. Centre local d'information et de coordination (CLIC).....	5-6
2. Pôle Territoriaux Sociaux de la Collectivité.....	7
3. Centre communal d'action sociale (CCAS).....	8
4. France service.....	9
5. Les caisses de retraites.....	10
6. Complémentaires santé /mutuelles.....	11
7. Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).....	12
8. Informations complémentaires.....	13

1. CLIC - Centre Local d'Information et de Coordination

MISSIONS

Lieu d'accueil de proximité, d'écoute, d'information pour les aidants de personnes âgées

Aide personnalisée gratuite et confidentielle

Guichet mobile



Niveau 1

Accueil du public, information, prévention et soutien des personnes âgées et de leurs familles.

Niveau 2

Evaluation des besoins, élaboration et mise en place du plan d'aide, coordination avec les professionnels institutionnels, associatifs et privés.

Niveau 3

Niveaux 1 et 2, suivi soutenu de la personne âgée et du plan d'aide.

**Clic Balagna
L'Isula**

Maison des services départementales
Routes de Monticello
20220 L'Isula
04-95-60-81-82

Calvi

Lot les Collines
20620 Calvi
04-95-60-81-84
06-87-16-95-01

clic-balagne@isula.corsica

Clic Centru di corsica

Maisons des services
départementaux
34 cours Paoli
20250 Corti
04-95-51-69-22
07-84-09-14-73

clic-centre@isula.corsica

Clic Bastia Capicorsu

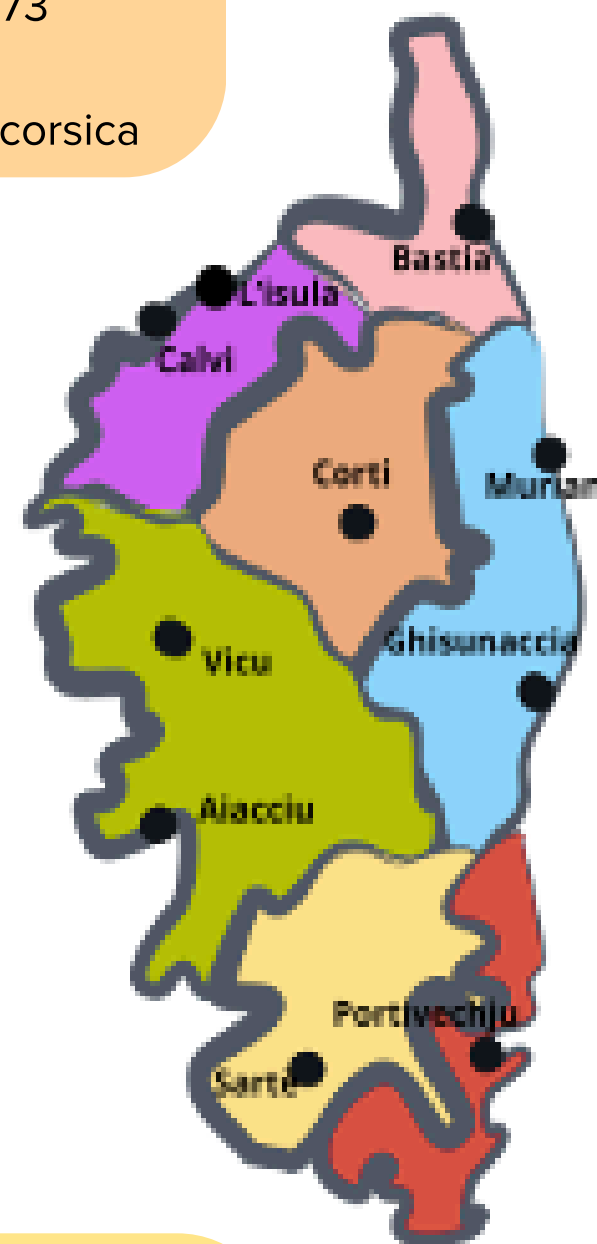
Terrasses du Fangu
Rue du Juge Falcone
20200 Bastia
04-95-54-84-02
06-78-83-19-59
clic-bastia@isula.com

**Clic Piaghja Orientale
Muriani**

Maison des services départementaux
20230 San Nicualaiu
04-95-38-31-43
06-32-23-54-84

A Guisunaccia

20240 Ghisunaccia
04-95-56-87-39
clic-plaine@isule.corsica



Clic Aiacciu

11 bis Rue Del pelligrino
20290 Aiacciu
04-95-52-96-37

ajacciosecretariat.clic@isula.corsica

Antenne de Vicu
place Casanelli d'Istria
20160 Vicu
04-20-03-93-91
vico.clic@isula.corsica

Clic Sartè

Maisons des services publics
Rue Hyacinthe Quilichini
20100 Sartè
04-95-74-08-45
clic.sartene@isula.corsica

Clic Portivechju

Cala Verde Rue Lucien Valli
20137 Portivechju
04-20-20-21-15
clic-portovecchio@isula.corsica

2. Les Pôles Territoriaux Sociaux de la Collectivité de Corse

Aiacciu 2 : 04 95 29 80 85

Aiacciu 1 : 04 95 29 15 58

Balagna
L'isula 04 95 63 00 50
Calvi 04 95 65 07 13

Piaghja orientale
A Ghisunaccia 04 95 56 54 55
St Niculaiu 04 95 58 40 50

Bastia
Fangu 04 95 55 06 33
Lupinu 04 95 30 12 50

Lucciana
04 95 38 39 42

Centru Corsica
Corti 04 95 46 06 45

Portivechju
04 20 20 21 10

Valincu - Sartinesu
Prupia 04 95 76 30 45
Sartè 04 95 77 71 71



Les missions des PTS :

- accueil, information
- orientation
- accompagnement

Des permanences sont organisées dans différentes communes du territoire.

Les aides financières

La protection des adultes vulnérables

L'accès aux droits

3. CCAS - Centre Communal d'Action Sociale

Etablissement public local rattaché à une mairie constituant un lieu d'accueil de proximité et de partage :

- Ecoute,
- Accompagnement,
- Soutien pour tous



Aide aux démarches
administratives d'aide
à domicile



Orientation vers les
partenaires adaptés à la
situation de l'aidant



Conseils pour se
faire accompagner

4. FRANCE SERVICE

Les conseillers France services vous accueillent et vous accompagnent gratuitement pour toutes vos démarches administratives du quotidien en lien avec des partenaires nationaux présents sur un même site :

➔ La direction générale des Finances publiques (DGFiP)

➔ France Titres

➔ Points -Justice

➔ La Poste

➔ La Caisse nationale des allocations familiales (CAF)

➔ L'assurance maladie (CPAM)

➔ L'assurance retraite...



France
services

5. LES CAISSES DE RETRAITES

La **Caisse Nationale d'Assurance retraite** (CNAV, CARSAT...) pour les salariés du secteur privé ;

La **MSA** (Mutualité sociale agricole) pour les salariés et exploitants du secteur agricole ;

Le secteur public dispose de ses propres caisses de retraite (CNRACL, régimes spéciaux de la SNCF, etc.).

Le régime de base assuré par ces caisses primaires est complété par les prestations des caisses complémentaires :

L'Agirc et l'Arrco pour les salariés et cadres du secteur privé,

L'Ircantec pour les salariés non titulaires du secteur public

La RAFP, caisse complémentaire de la fonction publique.

Les rôles des caisses de retraite sont définis par le code de la Sécurité sociale

5 Missions

1

**Elaborer la politique d'assurance
vieillesse du regime de retraite**

2

**Procéder au financement de
l'assurance retraite et veuvage**

3

**Assurer l'information et le
conseil des assurés**

4

**Assurer des actions de
prévention**

5

**Promouvoir une action sociale
pour les assurés**

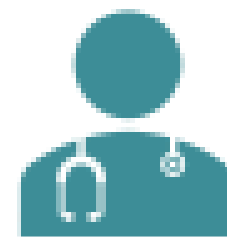
6. Les complémentaires santé / Mutuelles



Contrat ayant pour but de compléter, en totalité ou partiellement, les remboursements de l'Assurance maladie (Sécurité sociale).



Les mutuelles ont aussi une mission de prévention (conseils pratiques, ateliers santé...).



Elles offrent des prestations d'assistance comme une aide-ménagère en cas d'hospitalisation

7.MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)



MISSIONS

- ➔ Accueil, information, accompagnement des personnes handicapées et de leurs aidants
- ➔ Guichet d'accès aux prestations pour les personnes en situation de handicap et pour les aidants



CONTACT

2A / 04 95 10 40 90

2B / 04 95 30 08 35

8. Informations complémentaires

→ **Les journées des aidants** sur les différents territoires lors de “la semaine bleue”

La Journée Nationale des Aidants, célébrée le 6 octobre, vise à sensibiliser le public aux défis rencontrés par les aidants et à promouvoir leur reconnaissance et leur soutien.

Contacts utiles

NUMEROS DEDIES AUX AIDANTS

3646 CPAM / Accompagne les personnes dans leur rôle d’aidant familial

01 84 72 94 72 « avec nos proches » pour les aidants de 8h à 22h (anonyme /prix appel local)

07 67 29 67 39 pour les aidants de moins de 25 ans

Champs du handicap

0800360 360 ou 09 83 21 34 21

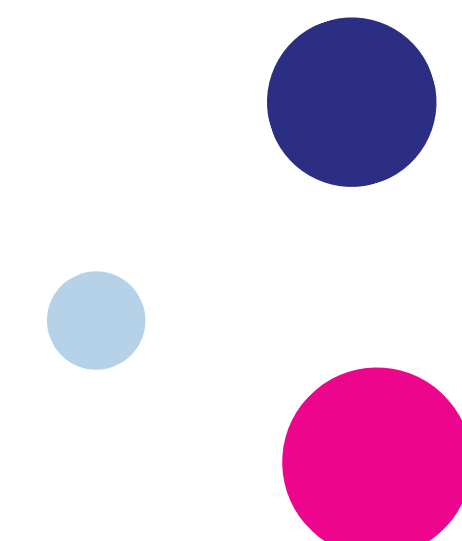
Sites internet

Service-public.fr

Le portail d’information de la CNSA

Ma boussole aidant

Mon parcours handicap



www.gerontopole.corsica
contact@gerontopole.corsica

